



25048 Code INSEE	VILLE de BAVANS 25 550 Commune - <i>Bâtiments locaux</i>
---------------------	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claire RADREAU, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de : -18 000.00 €

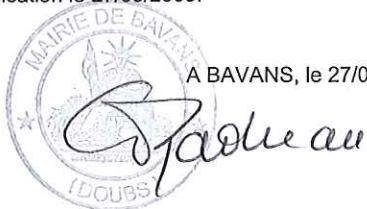
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	25
VOTES : Contre 0 Pour 18	
<i>Abstentions = 6</i>	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-18 000.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0.00 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		-18 000.00 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		46 220.67 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0.00 €
Excédent de financement (1)		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
<i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		18 000.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Claire RADREAU, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 27/03/2009 et de la publication le 27/03/2009.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 27/03/09
Publiée le 27/03/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

